



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E181435

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2024

ÉDITÉ LE 25/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/01/2017

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AUBENAS

Siret : 825 077 167 00039

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 823180

Assurance Responsabilité Travaux :  
AUXILIAIRE 320.230141

Assurance Responsabilité Civile :  
AUXILIAIRE 320.230141

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : AMPLITUDE ISOLATION

445 RTE DE RUOMS  
07200 VOGUE

Téléphone : 0475387920

Portable : 0762726946

Site Internet : www.amplitudeisolation.com

E-mail : amplitudeisolation@gmail.com

Responsabilité légale :  
MOULIN TRISTAN PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 19

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/06/2021
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	25/05/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/10/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	23/05/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	16/06/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	23/05/2022
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	25/05/2023

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE  
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A  
497 AVENUE VICTOR HUGO  
B.P. 102  
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.